Affaires inscrites par les députés de l'opposition
(Art. 97 et ss. RAN)

« Que l'Assemblée nationale constate que l'adoption du projet de loi 2 a contribué à engendrer un climat démobilisant dans le réseau de la santé;

Que, dans l'intérêt des patients, l'Assemblée nationale demande au gouvernement de suspendre la mise en vigueur de la *Loi visant principalement à instaurer la responsabilité collective quant à l'amélioration de l'accès aux services médicaux et à assurer la continuité de la prestation de ces services*, le temps de relancer le dialogue et de trouver une voie de passage. »

Présentée par le député de LaFontaine
Le mercredi 12 novembre 2025